



Mise à jour : Nov. 2024

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS en 1 an (Parcours Spécifique)

LE METIER

Le titulaire d'un baccalauréat professionnel spécialité "Aménagements paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique.

Le titulaire de l'emploi exerce son activité dans un système de contraintes environnementales, réglementaires et économiques, auquel il doit s'adapter. Placé sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui il réfère, il bénéficie d'une large autonomie quant à la conduite des travaux qui lui sont confiés. S'agissant de la gestion d'une équipe, son degré d'autonomie varie avec la taille et l'organisation de l'entreprise.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Créer et entretenir des espaces paysagers et des jardins
- Reconnaître les végétaux, les planter et les entretenir
- Utiliser les machines du paysagiste en sécurité
- Réaliser des ouvrages de maçonnerie paysagère
- Participer concrètement à des chantiers

STATUTS POSSIBLES

- Formation initiale par alternance
- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation
- Stagiaire de la formation continue

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

ALTERNANCE rythme prévisionnel :

1 à 2 semaines en centre / 1 à 2 semaines en entreprise

438 H
théoriques
Sur 1 an

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉ-REQUIS

- Tout apprenant intéressé par les espaces verts et jardins
- Entrée en bac pro en classe de Terminale : avoir obtenu un autre bac pour être exempté des matières générales et suivre un cursus professionnalisant sur 1 an qui forme à l'étude de projets d'aménagements, à la création d'aménagements paysagers ainsi qu'à leur entretien.

N° de fiche **RNCP** : 38857 – Niveau 4

Date d'échéance de l'enregistrement : 01/07/2025

Certificateur :



MODALITÉS D'ACCÈS

De février à octobre de l'année d'entrée. Sur RDV avec l'équipe pédagogique, dossier d'inscription complet et retourné.

Formation par voie de l'apprentissage : contrat d'apprentissage signé et retourné au plus tard 3 mois après la rentrée (fin août).

Réponse d'admissibilité dans un délai moyen de 15 jours.

CONTENU DE LA FORMATION

- **Enseignement professionnel :**

BLOC 5 : Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager

BLOC 6 : Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager

BLOC 7 : Réaliser des interventions d'aménagement végétal

BLOC 8 : Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager

BLOC 9 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- ✓ Effectuer les analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- ✓ Organiser le chantier en amont de l'intervention
- ✓ Suivre le chantier
- ✓ Encadrer (niveau intermédiaire) une équipe sur un chantier
- ✓ Effectuer des travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- ✓ Implanter et entretenir des infrastructures
- ✓ Effectuer la maintenance des matériels, machines et équipements

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Formation théorique enrichie d'une immersion pratique au sein d'entreprises paysagères afin d'appréhender le savoir-faire.
- Les méthodes actives et participatives de formation professionnelle et l'individualisation des apprentissages seront recherchées comme outil de formation complétées par une formation alternant regroupements et mises en situation.
- Rencontres inter-niveaux et inter-filières pour favoriser l'explicitation et le retour sur expérience.
- Accompagnement personnalisé en entreprise et centre de formation, via le livret d'accompagnement et des visites.
- Mise à disposition numérique de tous les supports de formation

Evaluation :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués de manière formative ou sommative. Un bilan de milieu d'année est réalisé ainsi que des bacs et CCF blancs pour se préparer aux épreuves.
- Chaque candidat reçoit une convocation pour chaque épreuve :
- 50% en contrôle continu en cours de formation à la MFR (CCF) (planning donné en début de formation)
- 50% en épreuves terminales de fin de cycle dans un lycée défini par le rectorat.
- Une moyenne de 10/20 minimum pour l'ensemble des épreuves CCF et terminales est requise pour l'obtention du diplôme.

Taux de réussite à l'examen 2024 FC : 85 %

Taux de réussite à l'examen 2024 par voie de l'apprentissage FC : 100%

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS en 1 an

(Parcours Spécifique)

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS VISÉS

- BTSA Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation "Taille et soin des Arbres"
- Certificat de Spécialisation "Constructions paysagères"
- Certificat de Spécialisation "Arboriste élagueur"
- Certificat de Spécialisation "Conduite de Production des PPAM"
- BTSA Métiers du Végétal MVAOE
- Titre Pro Ouvrier du Génie Ecologique

Code ROME : A 1203

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts
- Chef d'équipe paysagiste
- Jardinier / jardinière paysagiste
- Ouvrier / ouvrière d'entretien des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / ouvrière du paysage
- Technicien / technicienne paysagiste

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Financement et rémunération des APPRENTIS*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Rémunération apprentis	- de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 - 29 ans
1ère année de formation	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2ème année de formation	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3ème année de formation	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

*Pré-requis : le contrat peut être signé à partir de 3 mois avant et au plus tard 3 mois après le début de la formation.

Financement et rémunération en CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION*

Financement de la formation pris en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO)

Niveau de formation	- de 21 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
Diplôme inférieur au bac ou niveau IV	55% du SMIC	70% du SMIC	100% du SMIC
Diplôme supérieur ou égal au bac	65% du SMIC	80% du SMIC	85% du SMIC

* Pré-requis : Signature d'un contrat de professionnalisation avec une entreprise du paysage (1 an minimum)

Financements et Rémunération STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE

Entrée en classe de Terminale et selon le statut du stagiaire à l'entrée en formation

Cout de la formation : 4200 €

Financements possibles de : France Travail, Région Nouvelle Aquitaine, OPCO, CPF, Autofinancement.

MODALITÉS PRATIQUES

ACCESSIBILITÉ – Formation accessible au public en situation de handicap

- Locaux accessibles aux PMR
- Suivi personnalisé handicap par la référente
- Adaptations pédagogiques et différenciation



Lieux et moyens pédagogiques

• Formation théorique : MFR de l'Entre Deux Mers – 67 rue du Gestas 33670 LA SAUVE

- Salles de cours équipées d'écrans numériques interactifs
- Plateau technique, ateliers couverts, jardin école et chantiers extérieurs pour les travaux pratiques
- Salle informatique équipée pour le développement des compétences numériques



• Formation pratique : Structures professionnelles du secteur d'activité du diplôme sans limite géographique.

- Secteurs professionnels : entretien et création paysagers, espaces verts des collectivités, construction paysagère, terrains sportifs, etc.

Hébergement et restauration

APPRENTISSAGE	CAP1	CAP2	2nde	1ère	Terminale	BTSA 1	BTSA 2
Restauration	325	350	400 €	425 €	500 €	475 €	500 €
Hébergement	625	675	770 €	815 €	960 €	915 €	960 €

FORMATION CONTINUE		
Hébergement	Chambre double + petit déjeuner	17€ / nuit
	Chambre seule + petit déjeuner	20€ / nuit
Restauration	6 € par repas	

Date de début de formation

Fin août 2024.

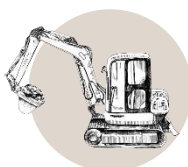
Les + de la MFR de l'Entre Deux Mers



ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ



FORMATION SST et
PRAP



CACES
(cat 1 R482)



VISITES JARDINS et
ENTREPRISES



VOYAGE D'ÉTUDES

BAC PRO AMENAGEMENTS PAYSAGERS en 1 an (Parcours Spécifique)

Suivi de l'action

- Bilans personnels à mi-parcours
- Bilan permettant de mesurer la satisfaction et d'appropriation des participants en fin de formation
- Bilan d'insertion 6 mois après la fin de la formation
- Carnet de liaison
- Visites en entreprises

CONTACTS

Responsables de la formation :

Caroline SCHAPMAN, référente filière Aménagements Paysagers
Caroline.molina@mfr.asso.fr

Julien DUREPAIRE, référent filière Aménagements Paysagers
Julien.durepaire@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent Formations Continues
Stéphane.peyredieu@mfr.asso.fr

Référents :

Diane KRAEMER, Référente handicap
Diane.kraemer@mfr.asso.fr

Jean-Luc BLANCAND, Référent Apprentissage
Jeanluc.blancand@mfr.asso.fr

Stéphane PEYREDIEU, Référent mobilité
Stéphane.peyredieu@mfr.asso.fr



📍 67 Rue du Gestas 33670 LA SAUVE
☎️ Tél : 05 56 23 01 32
✉️ mfr.la-sauve-majeure@mfr.asso.fr

www.mfr-entredouxmers.fr

